

Je reste en conformité  
avec la réglementation  
et je fais évoluer  
mes pratiques

- Etre en conformité pour renouveler mon Certiphyto
- Identifier mes problématiques sanitaires et établir un plan d'actions pour faire évoluer mes pratiques

Credit photo : Photothèque des Chambres d'Agriculture

# PROAGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

# Réaliser son conseil stratégique phytosanitaire

Toutes les exploitations utilisatrices de produits phytosanitaires doivent réaliser un 1<sup>er</sup> conseil stratégique phytosanitaire (CSP) avant le 01/01/2024, à l'exception des exploitations certifiées HVE 3 ou AB sur la totalité des surfaces.

Selon vos surfaces, un 2<sup>ème</sup> CSP sera nécessaire avant le 01/01/2026. Le CSP est indispensable pour renouveler votre Certiphyto !

**ANTICIPEZ, PRENEZ RDV DES MAINTENANT !**

**Faites-en une opportunité pour faire le point sur vos pratiques.**

## Vous souhaitez

Rester en conformité avec la réglementation phytosanitaire. Identifier vos problématiques sanitaires et établir un plan d'actions pour faire évoluer vos pratiques en intégrant notamment des techniques alternatives. Pouvoir renouveler votre Certiphyto.

## NOTRE PRESTATION

### Nous vous proposons

- Un diagnostic complet de vos pratiques phytosanitaires avec vos atouts et contraintes.
- Un plan d'actions personnalisé, avec des leviers clefs et stratégiques adaptés à votre exploitation.
- Un accompagnement réglementaire pour sécuriser vos pratiques.

### Public

- Tout agriculteur utilisateur de produits phytopharmaceutiques à l'exception des exploitations HVE 3 ou AB (sur la totalité des surfaces).

### Modalités

- 1 rendez-vous individuel dans nos locaux ou 1 journée de session collective.

### Nos tarifs

- Rendez-vous individuel dans nos locaux : 510 € HT sans IFT ou 430 € HT IFT fourni. Pour les abonnés à MesParcelles si dossier renseigné (à minima assolement et enregistrements phytos à jour) : 350 € HT.
- Session collective (viticulture et élevage uniquement) : 270 € HT

## Les + AVANTAGES

- Vous n'avez plus à vous soucier des dates de renouvellement de votre Certiphyto ou de votre prochain CSP : nous nous chargeons de vous le rappeler.
- Une information sur les nouveautés réglementaires concernant les phytos.
- Un conseil indépendant.

## Votre interlocuteur

Contact :

Mélanie TERRASSE

Assistante d'équipe Productions végétales

04 75 20 28 00 - csp@ardeche.chambagri.fr

[www.ardeche.chambre-agriculture.fr](http://www.ardeche.chambre-agriculture.fr)

UN CONSEIL  
PHYTOPHARMACEUTIQUE  
NEUTRE ET OBJECTIF !  
AGRÉÉ PAR LE MINISTÈRE  
EN CHARGE DE  
L'AGRICULTURE,  
SOUS LE NUMÉRO  
JF01762



**CHAMBRE  
D'AGRICULTURE  
ARDECHE**